



## Impots plus value dois je payer?

Par **Didier 974**, le **29/03/2012** à **19:34**

Bonjour,

Je n'arrive pas a savoir si je suis exonéré ou non sur l'impôt sur les plus value et si oui a partir de quand.

Je suis propriétaire d'une maison acquise il y a 10ans que je compte revendre avec une plus value de 120 000 EUROS

Il y a 13 mois j'ai été muté a la Réunion. J'ai alors loué ma maison (qui est donc devenue ma résidence secondaire) et j'ai en parallèle loué une maison qui est donc devenu mon logement principale.

Aujourd'hui je vais me porter acquéreur d'une maison à la Réunion et souhaite vendre mon bien en Idfrance.

A partir dans quand ma situation me mettra en situation de devoir payer l'impots sur les plus values

merci

Par **AFTERALL**, le **29/03/2012** à **21:19**

Bonjour,

Votre situation vous permet d'être exonérée d'imposition au titre des plus values immobilières (mais quelque chose me dit que vous l'aviez déjà compris...).

Seulement, comme vous le savez sans doute, l'acquisition de votre future résidence principale devra être effectuée dans les 2 ans de la vente de votre maison métropolitaine.

Vous devrez en faire la démonstration à l'administration fiscale à première réquisition de sa part (par acte notarié, facture de travaux...)